

Musaraigne aquatique

Famille : Soricidés

Nom latin : *Neomys fodiens*

Nom breton : Minoc'h dour

Description

Du museau à la queue sa longueur varie de 11 à 17 cm et elle peut peser entre 10 et 20g. Ce petit mammifère a un corps robuste (pour sa petite taille), elle a une tête allongée avec un museau en forme de trompe, un pelage brun foncé au-dessus et blanc en dessous. Ses pattes arrières et sa queue sont munies de cils natatoires.

La musaraigne aquatique s'apprête à plonger dans la rivière pour chercher sa nourriture



Photo : Daniel Sirugue

Habitat et moeurs

Elle occupe les berges des cours d'eau et les plans d'eau riches en végétation. La musaraigne sort et chasse plutôt la nuit et reste à l'abri dans un terrier creusé sur la berge pendant la journée.

Munie de cils natatoires rigides sur les pattes arrières et la queue, elle nage très bien. C'est un animal agressif et solitaire, chacune occupant un territoire qu'elle défend contre tout intrus. La bouche de la musaraigne aquatique porte de nombreuses dents pointues qui lui permettent de tenir une proie même beaucoup plus grosse qu'elle.



Musaraigne aquatique

Une musaraigne peut avoir jusqu'à 3 portées de 5 à 10 petits par an, entre avril et septembre. La gestation dure 3 semaines. L'émancipation des jeunes a lieu après 5 à 6 semaines.

● Régime alimentaire

La musaraigne aquatique se nourrit en explorant le fond de l'eau à la recherche de petits crustacés, insectes (larves aquatiques), mollusques, vers. Elle mange également des œufs et larves de poissons. Elle peut aussi se nourrir sur le sol. Une musaraigne aquatique mange quotidiennement plus que son propre poids et peut stocker de la nourriture en période d'abondance.

● Répartition

Elle est présente dans toute la France continentale, mais est menacée par la destruction de son habitat et la disparition de ses proies, conséquence de la pollution de l'eau. L'état de ces populations n'est pas connu, mais l'évolution de son habitat laisse penser qu'elle a dû régresser depuis quelques décennies.

● Statuts

- Espèce « pouvant être considérée comme en danger, vulnérable ou rare, mais dont le manque d'information ne permet pas de confirmer le statut » selon le Muséum national d'histoire naturelle.
- Espèce classée indéterminé par l'UICN (Union internationale de conservation de la nature), c'est-à-dire que les connaissances ne sont pas assez larges pour lui attribuer un statut de menace éventuelle.
- Espèce protégée en France par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976.
- Espèce figurant à l'annexe III (espèces animales dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection). de la convention de Berne.

*Musaraigne
aquatique
en bordure
de cours
d'eau*



Photo : Xavier Grémillet

